*Commune des Avirons*

**Extrait N° 7 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

---

**Séance ordinaire du 04 novembre 2011**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

16 NOV. 2011

que la convocation du conseil a été faite le **26 octobre 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

**L'an deux mil onze, le quatre novembre** à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean-Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande - M. FERRERE Eric.

**Procurations : Mme Sylvaine MEZINO** a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Jean-Pierre SERMANDE** a donné mandat à M. Vincent CLOTAGATIDE – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

**& &**
**&**

**AFFAIRE N° 7 / ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION DE L'ECOLE DE RAVINE SECHE**
**- Principe de la démolition**
**- Reconstruction de locaux scolaires annexes**

Le Maire rappelle au conseil que l'école élémentaire de Ravine Sèche dispose d'une annexe correspondante à un ancien logement de fonction.

Ce bâtiment ne répond plus aux normes de sécurité et il convient d'envisager sa démolition.



*61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS*
*Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65*

Toutefois, l'école a besoin de locaux pour toutes les activités annexes (médecin scolaire, RASED, dortoirs, stockage de matériel, etc...).

Pour permettre la continuité et dans l'attente de la construction de nouveaux locaux, il est proposé au conseil d'acquérir et d'installer un module de 30 m² qui sera mis à disposition de l'école.

Parallèlement, de lancer une étude de maîtrise d'œuvre pour :
- la démolition des locaux existants ;
- la construction d'un nouveau bâtiment répondant aux besoins de l'école pour les activités annexes.

Pour assurer le financement de cette opération : acquisition et installation du module plus études et travaux de démolition et construction, le Maire propose au Conseil d'affecter à l'opération les crédits du fonds de concours 2011 de la CIVIS.

Le plan de financement serait le suivant :

- Coût total de l'opération : **480 906 euros HT.**

Financement :

| | | | |
|---|---|---|---|
| - | CIVIS | 50 % | 240 453 |
| - | Commune | 50 % | 240 453 |

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le principe de l'opération ;

- approuver le plan de financement proposé ;

- le cas échéant, autoriser le Maire à solliciter de l'instance concernée la prise de l'arrêté de subvention correspondante ;

- autoriser le lancement des procédures de marchés nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve le principe de l'opération ;

- approuve le plan de financement proposé ;

- autorise le Maire à solliciter de l'instance concernée la prise de l'arrêté de subvention correspondante ;

- autorise le lancement des procédures de marchés nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

